

Gilbert Hubé

Une lecture de *L'Interprétation sociologique des rêves*¹.

En 2018 a paru cet ouvrage² du sociologue Bernard Lahire. Peut-il éclairer la psychanalyse et que pourrait-il apprendre aux psychanalystes ?

Une question a soutenu ma lecture de ce livre assez outrancier envers la psychanalyse. Pour Freud, nous le savons, l'interprétation du rêve est la voie royale qui mène à l'inconscient. Lacan a ajouté en 1967 que « l'inconscient, c'est la politique³ », pris ici au sens où la politique serait l'étoffe de discours dans laquelle les êtres parlants ont à se situer.

Dès lors on peut se demander à quoi mène royalement cette interprétation des rêves par la sociologie et en quel discours elle introduit le rêveur.

Le projet de Lahire est d'établir une théorie généralisée et unifiante du comportement et de l'expression sociale, dans laquelle le rêve trouve sa place comme expression de la conscience individuelle dans l'état de sommeil. Il a l'ambition de traduire « dans une langue commune » toutes les connaissances antérieures.

Reconnaissant l'apport incontournable, dit-il, à la connaissance que constitue *L'Interprétation des rêves* de Freud, il voudrait l'intégrer dans sa recherche. Mais du projet à sa conclusion, il faudrait et suffirait de parvenir à épurer la psychanalyse en rejetant cette erreur inaugurale qu'est la nomination de l'inconscient. Sans elle, Freud aurait pu trouver une place éminente parmi les sociologues dispositionnalistes dont fait partie bien sûr l'auteur⁴ !

Ce n'est qu'en passant outre à la mauvaise foi, au manque de rigueur et sans doute à la malveillance avec lesquels l'auteur rend compte de la découverte freudienne que l'on parvient à tenter de suivre les propositions de son travail. En attribuant à Freud « une vision originale fondée sur une

¹ Le 15 février 2020, L'Espace clinique de Lyon, affilié au Pari de Lacan a organisé une journée sur le rêve à l'occasion de la venue de P. Bruno dont *L'Art du rêve* était paru quelques mois auparavant. Il s'agit ici d'un texte exposé lors de cette journée.

² B. Lahire, *L'interprétation sociologique des rêves*, Paris, La Découverte, 2018.

³ J. Lacan, Séminaire, Livre XIV *La logique du fantasme*, inédit, leçon du 10 mai 1967.

⁴ Lahire, *op. cit.*, p. 165.

théorie de l'inconscient » Lahire prend grand soin de déconsidérer l'ensemble de son œuvre, s'appuyant sur ses références analytiques que sont T. Flournoy, R. Allendy et P. Adler, quand il ne s'agit pas de psychanalystes cognitivistes états-uniens.

C'est « par charité⁵ » (sic) qu'il veut bien comprendre que Freud ait voulu maintenir sa thèse de l'inconscient refoulé pour sauver l'essentiel de sa découverte, à savoir que le rêve a un sens, qui est, nous dit l'auteur, l'acquis incontestable de son travail, mais en retirant fermement l'ineptie que représente la libido.

Alors que nous propose B. Lahire ?

Il partage avec Freud la notion de travail du rêve et l'indispensable sollicitation des associations libres chez le patient auxquelles il ajoute la recherche des éléments biographiques et contextuels. Mais pour lui « il n'y a dans le rêve aucun « mystère insondable » à dévoiler, aucun « secret » à déchiffrer, ni aucun « code mystérieux », il s'agit, simplement pourrait-on dire, de « l'une des formes les plus pures d'expression de son expérience⁶ », celle du rêveur.

À l'inconscient freudien, erroné donc, Lahire substitue un inconscient sans refoulement sous le nom de *passé incorporé*. Les neurosciences et la psychologie cognitive, comme la sociologie dispositionnaliste, montrent que le continent du non-conscient est composé de l'ensemble des expériences antérieures constitutives de l'individu, mais dont il ne peut en permanence garder le souvenir conscient, tout simplement parce qu'on ne peut pas tout faire en même temps, apprendre et savoir qu'on apprend ! « [...] le caractère inconscient du passé incorporé est dû [...] à l'incapacité dans laquelle nous sommes de nous souvenir de ce qui nous a constitué, mais il est lié aussi au fait qu'une grande partie de ce que nous incorporons n'est ni explicite ni conscient⁷. »

Pour justifier ce non-conscient, l'auteur reprend « l'hypothèse de la conscience », telle que la proposent Dehaene et Naccache : selon le « critère de rapportabilité », « être conscient d'une représentation mentale signifie être capable de la rapporter⁸ », et donc on peut être conscient sans le vouloir, ce

⁵ *Ibid.*, p. 241.

⁶ *Ibid.*, p. 112.

⁷ *Ibid.*, p. 205.

⁸ Cf la note 4 p. 196 qui cite L. Naccache, *Le Nouvel Inconscient : Freud, Christophe Colomb des neurosciences*, Paris, Odile. Jacob, 2006.

qui est le cas des rêves, de l'hallucination, du délire et des actes routiniers... En conséquence le rêve est la forme de notre conscience dans le sommeil⁹.

Alors que faire de la censure et du refoulement puisque le passé incorporé n'en relève pas ? Nul besoin du surmoi, cette « sorte de tribunal (moral) intérieur et de bureau (politique) de la censure » auprès duquel « les censeurs de Nicolas I^{er} étaient de vrais soliveaux¹⁰ », dit Lahire en empruntant à un philosophe russe, Mikhaïl Bakhtine.

Ce qui ne s'exprime pas dans le rêve s'explique plus simplement par les rapports de domination existant dans la société que par quelques désirs sexuels refoulés. Laquelle sexualité d'ailleurs ne pose pas plus de problème à notre sociologue dans l'interprétation des rêves que dans la vie réelle : si une jeune fille rêve d'être au lit avec son père, c'est simplement que celui ressemble beaucoup à son amant..., *sic* !

Nous le savons tous, dans les rapports sociaux ordinaires, on surveille nos propos devant des dominants, mais dans l'intimité, entre mêmes, on s'exprime librement. Dès lors nous trouvons là une thèse fondamentale de l'ouvrage : « On se demande bien pourquoi (il faudrait une censure) [...] puisque dans le rêve tout se passe de soi à soi¹¹ ».../... « la fusion du destinataire et du destinataire suffit à rendre compte du relâchement moral comme du caractère elliptique et apparemment illogique du rêve¹². »

Ainsi donc le sujet de l'énonciation et le sujet de l'énoncé étant effectivement confondus, nous ne pouvons que reconnaître l'absence de sujet divisé dans une telle perspective. Nous rencontrons là ce qui, de notre point de vue, constitue une solution de continuité entre cette approche et la psychanalyse.

Lahire accentue son accotement aux neurosciences. Il s'appuie sur un cerveau (dit bayésien) qui « est le cadre théorique qui guide nombre de travaux de neurosciences cognitives sur la perception, le langage et l'action. Il s'agit d'un modèle qui considère le cerveau comme un système complexe de calculs probabilistes non conscients¹³ », il est « comme un Conseil d'Administration » dont l'action est le résultat des calculs sur la base du passé et ainsi « les êtres humains parviennent donc, grâce aux capacités de leur cerveau, à déduire de la régularité du monde des régularités mentales et

⁹ B. Lahire, *op. cit.*, p. 197.

¹⁰ *Ibid.*, p. 212.

¹¹ *Ibid.*, p. 227.

¹² *Ibid.*, p. 229.

¹³ *Ibid.*, p. 165.

comportementales¹⁴ ». Que sont ces régularités enregistrées comme passé incorporé et reflet de la régularité du monde ? Lahire donne deux exemples, le feu qui est associé à la chaleur et à la brûlure, l'eau associée à l'impossibilité d'y respirer... produisent, par répétition de l'expérience de cette association, des réactions adaptées sans intervention de la conscience. C'est bien naturellement que l'enfant évite de mettre sa main dans le feu puisqu'il aura fait l'expérience, renouvelée au pire, que ça brûlait !

Pour le sociologue « le rêve peut donc être caractérisé comme une forme d'expression qui ne se comprend qu'au point de croisement des multiples expériences sociales passées et présentes du rêveur¹⁵ ». Il ne peut être compris que si l'on reconstitue les éléments de sa biographie, les circonstances immédiates de sa vie diurne, et les éléments de cadre du sommeil¹⁶. C'est un « récit-image » non intentionnel¹⁷, « l'une des formes les plus pures d'expression de son expérience pour soi-même, de soi à soi¹⁸ ».

Dès lors le rêve a un sens pragmatique concernant les problèmes actuels du rêveur « faisant écho à des situations problématiques du passé¹⁹ ».

« Là où la psychanalyse a malheureusement placé au cœur de l'interprétation un inconscient constitué... par tous les événements refoulés²⁰ », « la sociologie fait prendre conscience aux rêveurs que les problèmes qu'ils font travailler dans leurs rêves... ne sont pas sans rapport avec les structures du monde social...²¹ ».

Dès lors à l'interprétation comme voie royale vers l'inconscient et la recherche d'une signification, Lahire oppose « le rêve (comme) l'une des voies royales d'accès aux éléments de la problématique existentielle et au passé incorporé du sujet...²² » ou encore que son interprétation donne une voie d'accès aux problèmes de sa vie. On peut dès lors comprendre comment cela fonctionne, dit-il, mais « non pas accéder aux secrets de l'âme ou du psychisme », autrement dit, le père et l'amant d'une rêveuse peuvent se

¹⁴ *Ibid.*, p. 165.

¹⁵ *Ibid.*, p. 93.

¹⁶ *Ibid.*, cf. pp. 96-97.

¹⁷ *Ibid.*, cf. p. 98.

¹⁸ *Ibid.*, p. 112.

¹⁹ *Ibid.*, p. 246.

²⁰ *Ibid.*, p. 225.

²¹ *Ibid.*, p. 261.

²² *Ibid.*, p. 274.

confondre dans le rêve, mais ça ne veut rien dire, c'est le pur fonctionnement du cerveau²³ !

Freud « manque de clairvoyance théorique car ce ne sont pas les expériences ou les situations vécues dans le passé, prises une à une, qui sont derrière le rêve, [... mais] les dispositions et schèmes repérables par la sociologie [qui] ont donc des fondements neuronaux qu'objectivent aujourd'hui les neurosciences²⁴ ».

Désormais le sociologue peut approcher de sa conclusion ; le rêve est une réalité de la conscience distincte des autres états de cette conscience²⁵. Cette dernière, rationnelle et éveillée, n'est qu'une de ses formes « débordée en permanence » par « tout le fonctionnement routinier de l'activité mentale sur le mode du pilotage automatique ».

Dès lors « [...] l'interprétation du rêve est la voie royale d'accès à l'individualité du sujet rêvant²⁶ » réalisant « l'objectif d'une science des rêves en tant que science de la création onirique²⁷ ». Libéré de toutes les contraintes de la vie éveillée, le rêveur trouve une « forme d'expression créatrice hors de toute injonction pratique²⁸ ». Les prétendues déformations freudiennes ne sont « [...] en définitive que les propriétés inhérentes à une forme d'expression qui est adaptée à des conditions particulières d'expression²⁹ », celle du soi à soi ! Et voilà les conclusions de Lahire : le rêve s'explique « [...] par la nécessité pour le cerveau humain de poursuivre son activité quelles que soient les conditions dans lesquelles il est placé³⁰ [...] » et la sociologie montre « que les sciences sociales prêtent encore trop de conscience réflexive et de volonté aux individus³¹ » ! Avec des moyens bien plus sophistiqués qu'au XIX^e siècle, « [...] les neurosciences cognitives montrent que si libre-arbitre il y a, c'est un équilibre objectivable entre des forces internes et externes [...] qui sont le produit de déterminations sociales³² [...] ».

²³ *Ibid.*, p. 303.

²⁴ *Ibid.*, p. 168.

²⁵ *Ibid.*, p. 363.

²⁶ *Ibid.*, p. 376.

²⁷ *Ibid.*, pp. 274 et suivante.

²⁸ *Ibid.*, p. 274.

²⁹ *Ibid.*, p. 285.

³⁰ *Ibid.*, p. 427.

³¹ *Ibid.*, p. 431.

³² *Ibid.*, p. 435.

La sociologie des rêves pour Lahire « constitue donc une attaque ultime contre les illusions de la liberté et de la volonté du sujet³³ », la question du sens n'a pas de pertinence, l'importance « [...] est de savoir quel est le rapport de forces entre le contexte et « les dispositions incorporées³⁴ ». D'ailleurs, pourquoi le rêve aurait-il une fonction et une seule comme le prétend Freud ? Il n'en a aucune, pas plus qu'il ne sert à quelque chose de parler ! « [...] l'être humain ne cesse jamais de penser, de se représenter, de sentir et d'exprimer mentalement ou verbalement³⁵. » Et pourquoi rêvons-nous ? « Nous rêvons parce que nous continuons à vivre durant le sommeil en tant qu'êtres de langage capables de représentations³⁶. »

Circulez, il n'y a rien à voir, ni à savoir, en ces temps où les robots sont des êtres de langage.

Vers quelle politique, c'est-à-dire quel lien social, nous oriente donc l'ouvrage de B. Lahire ? Si bataille politique il y a, elle ne vise pas la psychanalyse, mais au-delà d'elle, un certain sujet, celui qui, dans le discours de la science, est forclos et que la psychanalyse réintroduit.

Bien avant d'élaborer la notion de discours et leur ronde, dans le 1^{er} rapport de Rome en 1953³⁷, Lacan affirmait que le désir de l'homme « exige d'être reconnu, par l'accord de la parole ou par la lutte de prestige, dans le symbole ou dans l'imaginaire ». Ainsi étaient disposées de part et d'autre de l'alternative, la visée de la psychanalyse et celle des rapports de dominations dans la société. Mais notre « problème est celui des rapports *dans* le sujet de la parole et du langage³⁸ ».

L'un des paradoxes de ces rapports « est celui du sujet qui perd son sens dans les objectivations du discours [...] c'est là l'aliénation la plus profonde du sujet de la civilisation scientifique et c'est elle que nous rencontrons d'abord quand le sujet commence à nous parler de lui³⁹ ».

C'est l'offre que nous fait *L'interprétation sociologique des rêves*, et que nous pouvons choisir ; celle du discours du Maître et de l'Universitaire qui fracturent le lien du sujet à son désir en privilégiant le sujet de la

³³ *Ibid.*, p. 443.

³⁴ *Ibid.*, p. 433.

³⁵ *Ibid.*, p. 425.

³⁶ *Ibid.*, p. 427.

³⁷ J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 237.

³⁸ *Ibid.*, les deux citations sont p. 279. *Je souligne*.

³⁹ *Ibid.*, p. 281.

connaissance. C'est d'ailleurs ce que nous rencontrons dans la parole du futur analysant, celui qui nous adresse une demande d'aide, d'adaptation au travail, à l'amour, de moindre souffrance. Et il dépend de notre art, qu'avec un coup de tambour, une nouvelle raison surgisse, un changement de discours.

La psychanalyse ne promet pas de rapports plus heureux au sujet parlant. Cependant elle ouvre par l'interprétation une voie vers le lieu que nous appelons l'inconscient, celui d'un discours sans parole, afin que le sujet puisse y reconnaître la vérité de son désir et lui prêter sa voix.

Terminons alors presque comme le dit Lahire à un terme près : « Nous rêvons parce que nous continuons à vivre durant le sommeil » en tant que *parlêtres*, ce qui est autre qu'êtres de langage.